



INFORMATION FADEC

Mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des dons en nature et en compétence

Le FADEC 85 constate **une augmentation significative des dons en nature et en compétence** réalisés au bénéfice des établissements de l'Enseignement Catholique de Vendée.

Cette évolution, qui témoigne de la confiance accordée à notre réseau par le monde de l'entreprise, nous oblige également à **renforcer la rigueur administrative** entourant ces dons.

Dans un contexte de contrôle fiscal accru, il est indispensable que chaque don fasse l'objet d'une documentation précise et conforme. C'est pourquoi **une nouvelle attestation** de don en nature ou en compétence a été élaborée, et une procédure formalisée est désormais applicable à l'ensemble des établissements.

La nouvelle attestation, disponible sur le site web de la DEC, doit être utilisée pour tout don en nature (matériel, fournitures, équipements...) ou en compétence (mise à disposition de salariés, prestations de services...) consenti par une entreprise à votre établissement.

Procédure à respecter :



1. **L'entreprise donatrice** complète intégralement l'attestation (identification, description des dons, valorisation) et la signe.
2. **Le président ou la présidente de l'OGEC** cosigne l'attestation,
3. **L'attestation complète et signée est transmise au FADEC** dans les meilleurs délais, par courrier ou par mail à l'adresse : mecenat@ddec85.org.
4. **Le FADEC instruit le dossier** et, si les conditions sont remplies, émet le reçu fiscal correspondant.

Nous attirons votre attention sur un point essentiel : **la délivrance d'un reçu fiscal n'est pas automatique**. Elle est conditionnée à l'éligibilité du don et à la réception d'une attestation dûment complétée et signée.

Le FADEC se réserve le droit de refuser l'émission d'un reçu fiscal en cas de dossier incomplet, de valorisation contestable ou de non-conformité au cadre légal. Nous vous rappelons que toute fausse attestation ou valorisation exagérée expose l'entreprise donatrice à des poursuites fiscales.